

## **AVIS DES SOCIETES**

### **ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES**

#### **TUNISIE LEASING ET FACTORING**

Siège social : Immeuble TLF – centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray,  
1082 Tunis Mahrajène

Tunisie Leasing et Factoring, publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2022 accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes, **Cabinet M.S Louzir Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited représenté par Mr Mohamed LOUZIR & Cabinet FINOR représenté par Mr Mustapha MEDHIOUB.**

# BILAN

Arrêté au 30 JUIN 2022

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30-juin 2022	30-juin 2021	30-juin 2021-Proforma	31-déc. 2021
<b>ACTIFS</b>					
Caisse et avoirs auprès des banques	3	7 128 336	8 444 961	8 444 961	9 463 327
Créances sur la clientèle , opérations de leasing	4	699 374 186	768 698 798	768 698 798	727 032 444
Acheteurs factorés	5	149 683 748	132 640 436	132 640 436	132 947 705
Portefeuille titre commercial	6	44 243 592	207 166	207 166	62 724 990
Portefeuille d'investissements	7	60 230 540	59 410 179	59 410 179	59 323 918
Valeurs Immobilisés	8	10 421 654	11 345 819	11 345 819	10 157 343
Autres actifs	9	18 143 692	31 269 138	31 269 138	23 912 077
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>989 225 748</b>	<b>1 012 016 497</b>	<b>1 012 016 497</b>	<b>1 025 561 804</b>
<b>PASSIFS</b>					
Concours bancaires	10	4 753 062	4 532 871	4 532 871	1 447 583
Emprunts et dettes rattachées	11	622 028 984	649 413 510	649 413 510	666 654 424
Dettes envers la clientèle	12	20 406 431	20 776 712	20 776 712	18 917 545
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	5	47 923 309	42 678 083	42 678 083	50 879 089
Fournisseurs et comptes rattachés	13	85 122 096	89 588 255	89 588 255	78 699 773
Autres passifs	14	29 518 217	29 462 805	33 411 122 (*)	31 576 834
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>809 752 099</b>	<b>836 452 236</b>	<b>840 400 553</b>	<b>848 175 248</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>					
Capital social		54 000 000	54 000 000	54 000 000	54 000 000
Réserves		47 606 025	50 761 840	50 761 840	50 761 840
Résultats reportés		74 245 861	68 117 524	68 117 524	68 117 524
Effet des modifications Comptables		(3 821 145)	-	(3 821 145) (*)	(3 821 145)
Résultat de la période		7 442 908	2 684 897	2 557 725 (*)	8 328 337
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	15	<b>179 473 649</b>	<b>175 564 261</b>	<b>171 615 944</b>	<b>177 386 556</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>989 225 748</b>	<b>1 012 016 497</b>	<b>1 012 016 497</b>	<b>1 025 561 804</b>

(\*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (voir note 2-13)

# ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 30 Juin 2022

(Montants exprimés en dinars)

	30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>211 259 895</b>	<b>114 397 093</b>	<b>132 659 115</b>
Engagements de financement en faveur de la clientèle (contrats signés non encore mis en force)	45 627 075	29 218 312	28 703 801
Engagements données en faveur des banques	110 662 127	31 125 094	45 360 000
Engagements sur autres titres	35 252 175	34 954 142	34 813 795
Engagements donnés sur l'activité du Factoring	19 718 518	19 099 545	23 781 519
<b>ENGAGEMENTS RECUE</b>	<b>250 338 654</b>	<b>251 564 983</b>	<b>241 285 204</b>
Garanties reçues (Hypothèques sur les contrats actifs)	8 483 545	9 180 731	9 985 107
Garanties reçues (Cautions bancaires et autres actifs financiers)	-	340 048	340 048
Intérêt à échoir sur contrats actifs	126 014 530	140 609 717	133 740 902
Garanties et engagements de financement reçu des banques	8 058 200	7 615 069	8 051 278
Autres garanties reçues	1 154 524	2 006 181	1 763 264
Garanties reçues des adhérents	106 627 855	91 813 237	87 404 605
<b>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>	<b>67 000 000</b>	<b>103 800 000</b>	<b>117 300 000</b>
Emprunts obtenus non encore encaissés	67 000 000	103 800 000	117 300 000

## ETAT DE RESULTAT

### Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 Juin 2022

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30-juin 2022	30-juin 2021	30-juin 2021-Proforma	31-déc. 2021
Intérêts et produits assimilés de leasing	16	47 166 172	46 167 626	46 167 626	95 697 621
Revenu du factoring	17	8 070 440	7 422 884	7 422 884	15 126 992
Intérêts et charges assimilés	19	(29 056 329)	(31 974 759)	(32 101 931)	(62 535 789)
Commissions encourues	20	(11 098)	(43 970)	(43 970)	(94 971)
Produits des placements	21	6 470 536	7 342 368	7 342 368	7 865 334
Autres Produits d'exploitations	18	1 605 056	1 344 494	1 344 494	2 906 200
<b>Produit net</b>		<b>34 244 777</b>	<b>30 258 643</b>	<b>30 131 471</b>	<b>58 965 387</b>
Charges de personnel	22	(9 816 595)	(9 308 229)	(9 308 229)	(17 788 301)
Autres charges d'exploitation	23	(3 414 332)	(3 349 016)	(3 349 016)	(8 283 617)
Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées	25	(1 020 018)	(1 150 592)	(1 150 592)	(2 342 097)
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>( 14 250 945)</b>	<b>(13 807 837)</b>	<b>( 13 807 837)</b>	<b>( 28 414 015)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>		<b>19 993 832</b>	<b>16 450 806</b>	<b>16 323 634</b>	<b>30 551 372</b>
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	24	(7 027 494)	(8 471 639)	(8 471 639)	(13 586 884)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres	26	(810 826)	(2 142 988)	(2 142 988)	(2 213 227)
Dotations aux provisions pour risques divers	27	(1 107 041)	(1 391 326)	(1 391 326)	(2 191 993)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>11 048 471</b>	<b>4 444 853</b>	<b>4 317 681</b>	<b>12 559 268</b>
Autres gains ordinaires	28	205 266	187 588	187 588	370 124
Autres pertes ordinaires	29	-	(386 593)	(386 593)	(387 222)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>11 253 737</b>	<b>4 245 848</b>	<b>4 118 676</b>	<b>12 542 170</b>
Reprises sur provisions pour impôt différé		-	-	-	184 629
Impôt sur les bénéfices	30	(3 704 973)	(1 437 718)	(1 437 718)	(4 051 215)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>		<b>7 548 764</b>	<b>2 808 130</b>	<b>2 680 958</b>	<b>8 675 584</b>
Eléments extraordinaires	30	(105 856)	(123 233)	(123 233)	(347 247)
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>7 442 908</b>	<b>2 684 897</b>	<b>2 557 725</b>	<b>8 328 337</b>
Effet des modification Comptable		-	-	(3 821 145)	(3 821 145)
Résultat net après modificaions comptables		-	-	(1 263 420)	4 507 192
<b>Résultat par action</b>		<b>0,689</b>	<b>0,249</b>	<b>0,237</b>	<b>0,771</b>

(\*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (voir note 2-13)

## ETATS DE FLUX DE TRESORERIE

### Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 Juin 2022

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>				
Encaissements reçus des clients	31	273 576 567	281 183 046	561 471 427
Décaissements pour financement de contrats de leasing	32	(186 416 764)	(195 174 294)	(385 979 474)
Encaissements reçus des acheteurs factorés	31S	143 733 841	157 175 835	338 123 387
Financement des adhérents	31S	(154 631 943)	(156 016 147)	(320 401 495)
Encaissements provenant des crédits à court terme	33	24 600 000	17 997 258	54 835 104
Remboursements des crédits à court terme	33	(21 629 539)	(25 631 659)	(43 028 136)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel	34	(13 185 846)	(12 023 283)	(25 810 504)
Intérêts payés	35	(38 361 404)	(39 956 437)	(60 307 688)
Impôts et taxes payés	36	(12 952 318)	(18 271 556)	(38 346 004)
Autres flux de trésorerie	37	25 690 853	47 988 473	(7 199 654)
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</b>		<b>40 423 447</b>	<b>57 271 236</b>	<b>73 356 963</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	38	(1 134 695)	(850 075)	(1 290 755)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	39	45 800	71 460	130 747
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	40	(2 200 000)	-	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	41	500 000	912 400	1 304 515
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>		<b>(2 788 895)</b>	<b>133 785</b>	<b>144 507</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>				
Dividendes et autres distributions	42	(5 400 000)	(3 887 999)	(3 887 999)
Encaissements provenant des emprunts	11	111 100 000	92 938 570	166 597 770
Remboursements d'emprunts	11	(148 975 022)	(154 903 446)	(241 555 441)
Flux liés au financement à court terme	11	-	-	1 000 000
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>		<b>(43 275 022)</b>	<b>(65 852 875)</b>	<b>(77 845 670)</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>(5 640 470)</b>	<b>(8 447 854)</b>	<b>(4 344 200)</b>
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	43	8 015 744	12 359 944	12 359 944
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>43</b>	<b>2 375 274</b>	<b>3 912 090</b>	<b>8 015 744</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société a été créée en octobre 1984 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel.

L'assemblée générale extraordinaire du 5 avril 1994 a étendu l'objet social aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie Factoring ».

Le capital initial s'élève à quatre millions de Dinars (4.000.000) divisé en quatre cent mille (400.000) actions de dix dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 août 1992 a décidé de porter le capital à : 8.000.000 Dinars par la création de 400.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital social par incorporation directe d'une somme de 2.000.000 Dinars à prélever sur les réserves.

Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.000.000 Dinars à la création de 200.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 800.000 actions en quatre tranches égales de 50.000 actions chacune portant jouissance respectivement le 1er janvier 1993, le 1er janvier 1994, le 1er janvier 1995 et le 1er janvier 1996.

L'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2001 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation d'une somme de 10.000.000 Dinars, à prélever sur le compte « Report à nouveau ».

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 10.000.000 Dinars à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 1.000.000 actions en quatre tranches égales de 250.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2001, le 1er janvier 2002, le 1er janvier 2003 et le 1er janvier 2004.

L'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006 a décidé de réduire le nominal de l'action de TLF de 10 Dinars à 5 Dinars. En conséquence, le nombre d'actions composant le capital social est porté de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

La même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société :

- D'un montant de 7.500.000 dinars pour le porter à 27.500.000 dinars par la création de 1.500.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action ; et
- D'une somme de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte « résultats reportés ». Ladite somme serait affectée à la création et à la libération intégrale de 500.000 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 5.500.000 actions en cinq tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1<sup>er</sup> janvier 2007, le 1<sup>er</sup> janvier 2008, le 1<sup>er</sup> janvier 2009, le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 juin 2009, a décidé de ne pas procéder à l'incorporation au capital de la somme de 1.000.000 Dinars correspondant aux quatrièmes et cinquièmes tranches de l'augmentation du capital de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves, décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006.

La même assemblée a décidé de porter le capital social de 29.000.000 Dinars à 34.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 20 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 15 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 1.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 200.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 6.800.000 actions, en deux tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2012, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie « SIMT » par la société « Tunisie leasing » avec effet au 1er janvier 2011.

Elle a approuvé les apports effectués par la société « SIMT » à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit :

• <b>Eléments d'actifs apportés</b>	<b>8.106.059</b>
• <b>Passifs grevant les biens apportés</b>	<b>(2.785.084)</b>

---

<b><u>Apport net</u></b>	<b>DT</b>	<b>5.320.975</b>
--------------------------	-----------	------------------

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trois cent soixante-quatorze (374) actions de la société Tunisie Leasing pour cent (100) actions de la société « SIMT ». Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la « SIMT » (estimée à 129,780 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 34,724DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que les quarante et un mille (41.000) actions composant le capital de la « SIMT » devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, cent cinquante-trois mille trois cent quarante (153.340) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la « SIMT », elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 5.320.975) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la SIMT (DT : 4.330.820), soit DT : 990.155 a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Tunisie Leasing a retenu la comptabilisation des apports de la SIMT à leurs justes valeurs conformément à ce qui a été indiqué dans le prospectus visé par le CMF en date du 19 janvier 2012.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 22 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves à prélever sur le compte "Résultats reportés".

Cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création et à la libération intégrale de 1.000.000 d'actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 d'actions, en trois tranches : 300 000 actions la première tranche, 300 000 actions la deuxième tranche et 400 000 actions la troisième tranche portant jouissance respectivement le 1er Janvier 2013, le 1er Janvier 2014, et le 1er Janvier 2015, à raison de :

- 3 actions nouvelles pour 80 anciennes pour la 1<sup>ère</sup> tranche.
- 3 actions nouvelles pour 83 anciennes pour la 2<sup>ème</sup> tranche.
- 2 actions nouvelles pour 43 anciennes pour la 3<sup>ème</sup> tranche

L'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2017, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Tunisie Factoring par la société Tunisie leasing avec effet au 1er janvier 2017.

Elle a approuvé les apports effectués par la société Tunisie Factoring à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit :

• <b>Eléments d'actifs apportés</b>	<b>135 221 418</b>
• <b>Passifs grevant les biens apportés</b>	<b>(109 962 625)</b>

---

**Apport net      DT      25 258 793**

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trente-deux (32) actions de la société Tunisie Leasing pour vingt-cinq (25) actions de la société Tunisie factoring. Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la société Tunisie Factoring (estimée à 25,259 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 19,762DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que le million (1 000.000) actions composant le capital de la société Tunisie factoring devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, un million deux cent quatre-vingt mille (1.280.000) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la Tunisie Factoring, elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 25.258.793) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la Tunisie Factoring (DT : 11.087.997), soit DT : 14.170.796 DT a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Du moment que les normes comptables NCT 6 et NCT 38 interdisent la constatation d'un goodwill généré en interne, ce montant a été totalement résorbé à la même date de sa comptabilisation au niveau des immobilisations incorporelles.

En conséquence, après cette résorption, le boni de fusion constaté s'élève à hauteur de 9 880 796 DT.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 9 octobre 2018, a décidé de porter le capital social de 45.000.000 Dinars à 51.750.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.350.000 actions nouvelles, au prix de 15 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 10 Dinars par action.

De même elle a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 2.250.000 (deux millions deux cent cinquante mille) dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte "Résultats reportés".

Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.250.000 dinars à la création et à la libération intégrale de 450.000 (quatre cent cinquante mille) actions nouvelles de 5 (cinq) dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 10.350.000 (dix millions trois cent cinquante mille) actions, à raison d'une action nouvelle pour 23 actions anciennes avec jouissance le 1er Janvier 2019.

Au terme de cette augmentation, le capital social est porté à 54.000.000 (cinquante-quatre millions) dinars divisé en 10.800.000 (dix millions huit cent mille) actions de cinq (5) Dinars chacune.

L'activité de la société est régie par les lois n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, et n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

## NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

### 2-1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers de TLF, arrêtés au 30 Juin 2022 ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité d'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires, les états financiers sont préparés sur la base du cout historique, les chiffres présentés sont exprimés en Dinars Tunisien (DT).

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2012-09 du 29 juin 2012, n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2018-06 du 5 juin 2018, ainsi que la circulaire de la BCT n° 2022-02 du 04 Mars 2022.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, Tunisie leasing et factoring a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

## 2-2 Valeurs Immobilisées

- Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.
- Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	3 et 5 ans	20% et 33%
- Constructions	20 ans	5%
- Constructions sur sol d'autrui	5 ans	20%
- Matériel de transport	5 ans	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10%
- Matériel informatique	3 ans	33%
- Installations générales	10 ans	10%

## 2-3 Créances de leasing

Les contrats de location financement établis par la société transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis par la société varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Avant 2008, la société enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'entrée en vigueur, à partir du premier janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des Finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location. Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de Tunisie Leasing et Factoring :

- La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- Les coûts directs initiaux (frais de dossier, enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

Tunisie Leasing et Factoring vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique

constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

#### **2-4 Dépréciation des créances**

***Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.***

#### 2-4-1 Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision
	A appliquer par classe
. A : Actifs courants	- (*)
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	- (*)
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

(\*) En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée par la circulaire n°2022-02 du 04 Mars 2022, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- Des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- L'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

#### 2-4-2 Provision à caractère individuel :

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

### **2-4-2.1 Les garanties reçues**

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définis par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

***A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.***

### **2-4-2.2 La valeur du matériel en leasing**

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

- . Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures et aux agences de voyages.
- . Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- . Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

***Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :***

- Le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu ;
- Le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de douze mois sans que le matériel ne soit vendu.

### **2-4-3 Provision Collective :**

#### **2-4-3-1 Méthodologie Activités de Leasing :**

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu des événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective

de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté pour l'activité de Leasing pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

**1- Regroupement du portefeuille par groupes de créances sur la base des secteurs d'activité segmentés comme suit :**

- Agences de voyage	- Location de voiture
- Agriculture	- Promotion Immobilière
- Agro-alimentaire	- Santé
- Autres industries	- Tourisme
- Autres Services	- Exportateur d'huile d'olive
- Commerce	- Industries pharmaceutiques
- BTP	- Télécom & TIC
- Industries mécaniques et électriques	- Oléifacteurs

**2- Pour chaque groupe de créance i, calcul du taux de migration moyen du groupe sur les années 2015 à 2019 (2020 étant exclu par la circulaire BCT n°2022-02) TMMgi (en%) selon la formule suivante :**

$$TMgi (N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe i de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 du groupe i de l'année N-1}}$$

$$TMMgi = \left( \sum_{N=1}^n TMgi (N) \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
- TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi.

**3- Majoration des taux de migration historiques :**

Groupe de contreparties	$\Delta gi$
- Agriculture	5,00%
- Industries mécaniques et électriques	4,00%
- Oléifacteurs	1,25%
- Industries agroalimentaires	1,25%
- Industries pharmaceutiques	1,00%

- Autres industries	3,50%
- BTP	5,00%
- Tourisme	9,00%
- Agences de voyage	7,75%
- Agence de location de voitures	7,50%
- Promotion immobilière	5,00%
- Exportateurs d'huile d'olive	1,00%
- Commerce	1,50%
- Santé	1,00%
- Télécom et TIC	1,00%
- Autres services	2,75%

- 4- **Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPMgi » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. Dans la présente étude, ces provisions seront calculées sur la base des pertes finales historiques calculées. Le taux de provisionnement se calcule alors comme suit :**

$$TP_{gi} = \frac{\text{Perte attendue sur risque additionnel}}{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } N}$$

$$TPM_{gi} = \left( \sum_{N=1}^n TP_{gi}(N) \right) / n$$

- TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

#### **Méthodologie de calcul du taux de provisionnement des risques additionnels**

Le taux de provisionnement minimum par secteur d'activité sera déterminé sur la base du taux de perte finale attendue par secteur. Cette étude se fera en deux temps :

- Calcul par produit de leasing (auto, équipement et immobilier) du taux de perte effective sur les créances historiques tombées en défaut (contentieux). Ce calcul se fait sur une base statistique pour les produits auto et équipement et ligne par ligne pour l'immobilier (au regard du faible nombre des opérations tombées en défaut). Les productions retenues pour le calcul des taux de perte pour l'exercice 2021 sont celles des années 2010 à 2014 et qui sont arrivées à maturité.
- Calcul pour chaque secteur d'activité du taux de provisionnement qui correspond au taux de perte finale moyen attendu et qui tient compte de la répartition du risque additionnel par produit de leasing (auto, équipement et immobilier). Ce taux est obtenu par application des taux de perte par produit calculés dans le premier point ci-avant, pondérés par les engagements relatifs à chaque produit au sein du secteur d'activité.

- 5- **Calcul des provisions collectives « PCgi » du groupe i (en %) selon la formule suivante :**

$$PC_{gi} = Engagements\ 0\ et\ 1\ gi \times (TMM_{gi} + \Delta_{gi}) \times TPM_{gi}$$

- 6- **Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi.**

#### **2-4-4 Provision Additionnelle :**

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100 % pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante :  $A = N - M + 1$  tel que :

- A : ancienneté dans la classe B4
- N : année d'arrêté des états financiers
- M : année de la dernière migration vers la classe B4

L'application de ces dispositions à la situation au 30/06/2022 n'a pas donné lieu à la constatation d'aucune provision additionnelle

#### **2-5 Operations d'affacturage**

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises ou à des prestations de services.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n°91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, par ailleurs il y'a lieu de mentionner les précisions ci-après aux règles de provisionnement de l'activité d'affacturage.

##### **2-5-1 : Méthodologie de classification**

La classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes acheteurs, après imputation des fonds de garantie et des fonds disponibles revenant aux adhérents.

Pour se faire, il n'est pas fait de distinction entre les créances portées sur les acheteurs privés ou publics.

Un adhérent est classé donc selon l'âge des factures impayées ou en retard de paiement, non couvertes par le disponible et le fonds de garantie.

##### **2-5-2 : Provision à caractère individuel**

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

TLF distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

(1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :

- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
- Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé.

Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.

(2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

#### 2-5-3 : Provision collective

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu des événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté pour l'activité de Factoring pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

#### **1- Regroupement du portefeuille par groupes de créances sur la base des secteurs d'activité segmentés comme suit :**

• Agences de voyage	• Location de voiture
• Agriculture	• Promotion Immobilière
• Agro-alimentaire	• Santé
• Autres industries	• Tourisme
• Autres Services	• Exportateur d'huile d'olive
• Commerce	• Industries pharmaceutiques
• BTP	• Télécom & TIC
• Industries mécaniques et électriques	• Oléifacteurs

- 2- Pour chaque groupe de créance i, calcul du taux de migration moyen du groupe sur les années 2015 à 2019 (2020 étant exclu par la circulaire BCT n°2022-02) TMMgi (en%) selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } N}{\text{Engagement 0 et 1 du groupe } i \text{ de l'année } N-1}$$

$$TMM_{gi} = \left( \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N) \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
- TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi

### 3- Majoration des taux de migration historiques :

Contrairement au métier du Leasing qui présente une maturité moyenne de ses emplois de 5 ans, l'affacturage présente une maturité moyenne de 120 jours.

Le principe des provisions à caractère général prévu au niveau de l'article 10 bis (nouveau) est de couvrir les risques latents sur les engagements courants (en vie).

Au regard de la maturité des financements en factoring, les risques liés à ces financements se manifestent en bonne partie sur le même exercice et sont par conséquent couverts par les provisions affectées.

De plus, les financements en factoring n'ont pas fait l'objet des reports prévus par la circulaire BCT n°2020-06 au regard de leur maturité.

Compte tenu de ce qui précède, les taux de majoration prévus par l'annexe III de la circulaire 91-24 ne sont pas adaptés aux créances du factoring.

La méthode de calcul retenue par TLF est de ne pas appliquer des taux de majoration aux taux de migration sus-indiqués.

- 4- Détermination du taux de provisionnement moyen « TPM » qui représente le taux de couverture du risque additionnelle par les provisions. Ce taux a été calculé sur la période de 2014 – 2019 (2020 étant exclu par la circulaire BCT n°2022-02) selon la formule suivante :

$$TP_{gi} = \frac{\text{Montant des provisions sur le risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } N}{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } N}$$

$$TPM_{gi} = \left( \sum_{N=1}^n TP_{gi}(N) \right) / n$$

- TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

- 5- Calcul des provisions collectives « PC » du portefeuille (en %) selon la formule suivante :

$$PC_{gi} = \text{Engagements 0 et 1 } gi \times TMM_{gi} \times TPM_{gi}$$

## **6- Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi**

### **2-6 Comptabilisation des revenus de leasing**

Conformément à la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, la société ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts de crédit-bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créance de leasing ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

### **2-7 Portefeuille titres**

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

#### Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

#### Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des

revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- ✓ À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat

#### Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

## **2-8 Emprunts**

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

## **2-9 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères**

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération.

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15.

## **2-10 Impôts sur les bénéfices**

La société est soumise à l'impôt sur les bénéfices selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre des contrats de leasing à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité

## **2-11 Taxe sur la valeur ajoutée**

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoient que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

### **2-12 Provision pour Risques & charges**

La société a un processus de recensement de l'ensemble des risques auxquels elle est exposée. Ce processus permet de cartographier et d'évaluer d'une manière fiable la valeur des provisions pour risques et charges à constater à la clôture de l'exercice.

### **2-13 Modifications comptables**

L'article 4 de la convention de portage, de rétrocession et de rachat d'actions MLA signé en 2009 prévoit que tous les frais, droits, taxes ou autres liés aux actions de portage et supportés par AMEN BANK seront refacturés à Tunisie Leasing & Factoring. A ce titre, Amen Bank a procédé le 30 décembre 2021 à la facturation des montants desdits frais et taxes qu'elle a supporté durant les années antérieures, et s'élevant à 4.364.783 dinars dont 971.400 dinars d'intérêts. Parallèlement, TLF a facturé le montant des intérêts de retard sur le transfert des dividendes pour un montant de 344.987 dinars.

Conformément aux dispositions de la norme comptable 11 relative aux modifications comptables, le montant des frais et taxes facturés a été traité en tant que correction d'erreur, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2021 pour un montant de 3 821 146 dinars. Son effet sur l'exercice 2021 s'est traduit par la constatation d'une charge financière de 198 650 dinars.

Par ailleurs et en application du paragraphe 17 de ladite norme, ce traitement a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de la période juin 2021 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de comparabilité.

Ce retraitement a eu pour effet la présentation d'une modification comptable en diminution des capitaux propres dudit exercice de 3 821 145 dinars, une augmentation des charges financières de 127 172 dinars.

### NOTE 3 : CAISSE ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités est le suivant :

	30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
- Banques	6 955 728	8 336 270	9 367 688
- Caisses	172 608	108 691	95 639
<b><u>Total</u></b>	<b>7 128 336</b>	<b>8 444 961</b>	<b>9 463 327</b>

### NOTE 4 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

	30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
- Encours financiers	720 426 405	774 281 172	745 504 207
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	9 628 186	19 458 203	8 054 395
- Impayés	73 838 110	70 631 359	71 104 339
- Intérêts Constatés d'avance	(3 835 605)	(4 113 167)	(4 003 293)
<b><u>Total brut</u></b>	<b>800 057 096</b>	<b>860 257 567</b>	<b>820 659 648</b>
- Provisions pour dépréciation de l'encours	(31 005 844)	(29 262 980)	(28 918 949)
- Provisions collectives	(10 152 033)	(9 786 033)	(9 927 033)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(41 516 311)	(34 508 575)	(37 269 133)
- Produits réservés	(18 008 722)	(18 001 181)	(17 512 089)
<b><u>Total des provisions</u></b>	<b>(100 682 910)</b>	<b>(91 558 769)</b>	<b>(93 627 204)</b>
<b><u>Soldes nets</u></b>	<b>699 374 186</b>	<b>768 698 798</b>	<b>727 032 444</b>

Les mouvements enregistrés durant la période sur les encours financiers nets sont indiqués ci-après :

	30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
<b>Encours financiers nets</b>			
<b>Solde en début de période</b>	<b>714 712 620</b>	<b>779 321 247</b>	<b>779 321 247</b>
<u>Additions de la période</u>			
- Investissements	170 453 368	171 369 814	325 550 237
- Relocations	1 968 532	1 594 085	2 888 170
<u>Retraits de la période</u>			
-Remboursement des créances échues	(180 887 630)	(181 515 543)	(363 986 436)
-Remboursement des créances anticipées	(13 270 874)	(11 869 841)	(22 732 647)
-Remboursement des valeurs résiduelles	(65 466)	(1 093 615)	(1 963 290)
-Relocations	(1 701 938)	-	(1 451 906)
<u>Provisions de La période</u>			
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours classées	(5 511 601)	(6 982 658)	(9 050 250)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours courants	(225 000)	(250 000)	(391 000)
- Reprises sur provisions pour dépréciation des encours classées	3 424 703	4 116 873	6 528 495
<b>Solde en fin de période</b>	<b>688 896 714</b>	<b>754 690 362</b>	<b>714 712 620</b>

#### 4.1 : Analyse par secteur d'activité

Les encours des créances de leasing, se détaillent par secteur d'activité, comme suit :

	30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
Agriculture	53 474 388	51 039 814	44 731 170
Bâtiments TP	58 512 006	79 273 002	69 821 701
<b>Industrie</b>			
Agro-alimentaire	33 328 067	48 286 171	46 442 397
Chimie	16 586 427	19 689 918	19 134 690
Energie	2	95 359	72 521
Textile	13 881 157	15 748 399	14 308 649
Mines	272 605	719 289	552 337
Autres industries	84 696 834	101 563 191	98 301 044
<b>Tourisme</b>			
Hôtellerie	1 613 127	1 662 235	1 575 391
Agences de voyage	5 705 106	7 430 025	7 464 461
Location de voiture	65 605 979	58 013 879	55 407 425
Autres Tourisme	14 120 118	12 383 665	11 134 337
<b>Commerce et service</b>			
Commerce	206 336 046	201 456 464	187 966 913
Transport	44 953 525	60 101 953	61 208 728
Audio-visuel	191 529	454 793	341 283
Professions libérales	45 488 728	47 932 604	48 086 075
Autres Services	85 288 947	87 888 614	87 009 480
<b>Total</b>	<b>730 054 591</b>	<b>793 739 375</b>	<b>753 558 602</b>

## 4.2 : Analyse par type de matériel

Les encours des créances de leasing, se détaillent par type de matériel, comme suit :

	30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
Matériel de transport léger	287 266 918	294 743 808	284 598 664
Matériel de transport léger Utilitaire	125 910 407	138 259 510	129 970 331
Matériel de transport lourd	89 581 689	94 657 723	93 121 516
Matériel BTP	62 254 876	77 636 721	68 736 903
Equipement industriel	56 568 354	63 752 010	58 067 554
Equipement informatique	3 029 364	3 245 627	3 226 974
Autres	57 597 933	65 314 327	61 816 376
<b>Sous total</b>	<b>682 209 541</b>	<b>737 609 726</b>	<b>699 538 318</b>
Immeubles de bureaux	23 113 893	24 498 236	24 944 506
Immeubles industriels ou commerciaux	24 731 157	31 631 413	29 075 778
<b>Total</b>	<b>730 054 591</b>	<b>793 739 375</b>	<b>753 558 602</b>

## 4.3 : Analyse par maturité

Les encours des créances de leasing, se détaillent par maturité, comme suit :

	30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
Paiements minimaux sur contrats actifs	798 671 941	874 267 156	842 365 266
A recevoir dans moins d'1an	339 520 805	355 682 848	349 027 644
A recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	449 543 526	515 374 006	483 681 514
A recevoir dans plus de 5 ans	9 607 610	3 210 302	9 656 108
Produits financiers non acquis	126 014 530	140 609 716	133 740 902
Encours contrats actifs (1)	672 657 411	733 657 440	708 624 364
Encours à recevoir dans moins d'1an	273 020 132	284 136 635	279 820 137
Encours à recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	390 886 772	446 695 030	419 531 991
Encours à recevoir dans plus de 5 ans	8 750 507	2 825 775	9 272 236
Créances en cours (2)	9 628 186	19 458 203	8 054 395
Créances échues (3)	19 062 660	17 672 191	11 151 455
Contrats suspendus (contentieux) (4)	28 706 334	22 951 541	25 728 388
<b>Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)</b>	<b>730 054 591</b>	<b>793 739 375</b>	<b>753 558 602</b>

#### 4.4 : Créances de leasing : Impayés

Les impayés sur créances de leasing s'analysent comme suit:

	30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
<b>Clients ordinaires</b>			
- Impayés : Clients ordinaires	23 145 890	30 103 427	27 707 546
<u>Montant brut</u>	<u>23 145 890</u>	<u>30 103 427</u>	<u>27 707 546</u>
A déduire :			
- Provisions : Clients ordinaires	(3 275 487)	(4 348 307)	(4 515 679)
- Produits réservés (*)	(6 552 207)	(8 758 986)	(7 794 010)
<u>Montant net</u>	<u>13 318 196</u>	<u>16 996 134</u>	<u>15 397 857</u>
<b>Clients litigieux</b>			
- Impayés : Clients litigieux	50 692 220	40 527 932	43 396 793
<u>Montant brut</u>	<u>50 692 220</u>	<u>40 527 932</u>	<u>43 396 793</u>
A déduire :			
- Provisions : Clients litigieux	(38 240 824)	(30 160 268)	(32 753 455)
- Produits réservés : Clients litigieux	(11 456 515)	(9 242 195)	(9 718 078)
<u>Montant net</u>	<u>994 881</u>	<u>1 125 469</u>	<u>925 260</u>
<b><u>Solde créances de leasing : Impayés</u></b>	<b><u>14 313 077</u></b>	<b><u>18 121 603</u></b>	<b><u>16 323 117</u></b>

(\*) Dont 4 278 710 DT d'agios réservés sur des créances ordinaires et des frais imputables aux clients

## NOTE 4.5 (SUITE) - ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

Au 30 juin 2022

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B1	B2	B3	B4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers	624 814 122	56 441 699	4 224 412	2 190 820	42 383 538	730 054 591
Impayés	4 948 348	10 685 987	2 271 671	1 302 652	54 629 452	73 838 110
Avances et acomptes reçus (*)	(9 357 323)	(47)	-	-	(2 395 880)	(11 753 250)
Produits à recevoir						
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>620 405 147</b>	<b>67 127 639</b>	<b>6 496 083</b>	<b>3 493 472</b>	<b>94 617 110</b>	<b>792 139 451</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	45 528 647	78 990	-	-	19 438	45 627 075
Ratio des actifs non performants (B2,B3 et B4) (1)			0,76%	0,41%	11,42%	
			<b>12,60%</b>			
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>665 933 794</b>	<b>67 206 629</b>	<b>6 496 083</b>	<b>3 493 472</b>	<b>94 636 548</b>	<b>837 766 526</b>
Produits réservés	-	-	609 829	431 454	12 688 729	13 730 012
Provisions affectées sur les impayés	-	-	472 918	684 340	40 359 053	41 516 311
Provisions affectées sur les encours	-	-	13 408	404 927	30 577 616	30 995 951
<b>TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 096 155</b>	<b>1 520 721</b>	<b>83 625 397</b>	<b>86 242 274</b>
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>665 933 794</b>	<b>67 206 629</b>	<b>5 399 928</b>	<b>1 972 751</b>	<b>11 011 151</b>	<b>751 524 252</b>
Ratio de couverture des engagements par les provisions et agios réservés (2)			16,87%	43,53%	86,18%	
			<b>80,58%</b>			

\* Présenté au niveau de la rubrique "dettes envers la clientèle"

(1) le ratio des actifs non performants s'établit au 30 juin 2022 à 12,60% contre 13,08% au juin 2021 et 13,05% à fin décembre 2021

(2) le ratio de couverture des engagements par les provisions et les agios réservés s'établit au 30 juin 2022 à 80,58% contre 67,27% au 30 juin 2021 et 71,33% au 31 décembre 2021

## NOTE 5 : ACHETEURS FACTORES

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente comme suit :

	30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
Comptes des acheteurs locaux	146 103 412	132 393 540	128 508 840
Comptes des acheteurs export	1 631 614	1 092 841	1 586 359
Comptes des acheteurs import	8 120 116	5 774 342	8 718 970
Sous total (A)	<b>155 855 142</b>	<b>139 260 723</b>	<b>138 814 169</b>
A déduire			
Provisions sur compte adhérents	(5 033 690)	(5 471 644)	(4 841 260)
Provisions collectives sur compte adhérents	(1 137 608)	(1 147 831)	(1 025 108)
Provisions sur compte acheteurs	(96)	(812)	(96)
Montant net	<b>149 683 748</b>	<b>132 640 436</b>	<b>132 947 705</b>
Comptes des adhérents			
Fonds de garantie (FDG Domestique)	14 626 741	13 336 712	12 954 355
Disponible locaux	12 353 624	11 025 519	11 942 474
Financement par B.O.	11 385 000	12 261 900	16 802 750
Disponible export	1 234 092	136 515	246 373
FDG comptes en devise	203 736	143 095	214 167
Compte import	8 120 116	5 774 342	8 718 970
Sous total (B)	<b>47 923 309</b>	<b>42 678 083</b>	<b>50 879 089</b>
Encours de Financement des adhérents (A) - (B)	<b>107 931 833</b>	<b>96 582 640</b>	<b>87 935 080</b>

## NOTE 5 (SUITE) - ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

Les engagements liés à l'activité d'affacturage, sur la base de la classification arrêtée Au 30 juin 2022 se présente comme suit :

Nature Engagement	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A.	B1.	B2.	B3.	B4.	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Domestique avec recours	95 217 605	4 559 019	3 516 464	-	4 469 405	107 762 493
Domestique sans recours	- 26 165	-	-	-	-	- 26 165
Export	2 866	-	-	-	192 639	195 505
<b>ENCOURS ENGAGEMENTS</b>	<b>95 194 306</b>	<b>4 559 019</b>	<b>3 516 464</b>	<b>-</b>	<b>4 662 044</b>	<b>107 931 833</b>
Engagements de financement donnés	6 735 274	146 651	67 818	-	-	<b>6 949 743</b>
Engagement sous forme de B.O.	11 385 000	-	-	-	-	<b>11 385 000</b>
<b>Total Engagements hors bilan</b>	<b>18 120 274</b>	<b>146 651</b>	<b>67 818</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>18 334 743</b>
<b>Total Engagements par classe</b>	<b>113 314 580</b>	<b>4 705 670</b>	<b>3 584 282</b>	<b>-</b>	<b>4 662 044</b>	<b>126 266 576</b>
Taux des engagements non performants (1)			-	-	-	
				<b>6,53%</b>		
Provisions affectées sur les engagements avec recours	-	-	371 653	-	4 469 398	4 841 051
Provisions affectées sur les engagements export	-	-	-	-	192 639	192 639
<b>TOTAL PROVISIONS AFFECTEES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>371 653</b>	<b>-</b>	<b>4 662 037</b>	<b>5 033 690</b>
<b>TOTAL PROVISIONS COLLECTIVES</b>	<b>1 137 608</b>					<b>1 137 608</b>
<b>Taux de couverture des engagements non performants (2)</b>			10,37%	-	100,00%	
				<b>61,04%</b>		

(1) le ratio des actifs non performants s'établit au 30 juin 2022 à 6.53% contre 4.92% à fin juin 2021 et 4,89% à fin décembre 2021

(2) le ratio de couverture des engagements par les provisions s'établit au 30 juin 2022 à 61,04% contre 98,06% à fin juin 2021 et 90.65% à fin décembre

## NOTE 6 : PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille titres de placement se présente comme suit :

	30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
-Titres SICAV	57 589	19 737	21 539
-POULINA G H	69 600	69 600	69 600
-BH	69 100	69 100	69 100
-Les Ciments de Bizerte	500 020	500 020	500 020
-Certificat de dépôt	44 000 000	-	62 500 000
<b>Total brut</b>	<b>44 696 309</b>	<b>658 457</b>	<b>63 160 259</b>
Provisions pour dépréciation des titres de placement	(452 717)	(451 291)	(435 269)
<b>Total net</b>	<b>44 243 592</b>	<b>207 166</b>	<b>62 724 990</b>

Les titres de placement s'analysent au 30 juin 2022 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur de Marché	Coût unitaire d'acquisition	Montant total	Provision	Montant net
-Tunisie Sicav	270	210,541	210,537	56 845	-	56 845
- Amen Sicav	7	106,286	106,286	744	-	744
-POULINA G H	8 640	13,183	8,056	69 600	-	69 600
-BH	4 714	10,570	14,659	69 100	19 275	49 825
-Les Ciments de Bizerte	43 480	1,531	11,500	500 020	433 442	66 578
-Certificat de dépôt	1	44 000 000	44 000 000	44 000 000	-	44 000 000
<b>Total</b>				<b>44 696 309</b>	<b>452 717</b>	<b>44 243 592</b>

## NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
Titres de participation	59 080 427	59 213 051	59 213 051
Titres immobilisés	3 848 410	2 148 410	2 148 410
Avances sur acquisitions de titres	13 875 465	13 875 465	13 875 465
<b>Montant brut</b>	<b>76 804 302</b>	<b>75 236 926</b>	<b>75 236 926</b>
A déduire :			
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(16 097 022)	(15 350 007)	(15 769 598)
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(476 740)	(476 740)	(143 410)
<b>Montant net</b>	<b>60 230 540</b>	<b>59 410 179</b>	<b>59 323 918</b>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "**Titres de participation**" sont indiqués ci-après :

	<b>Montant total</b>	<b>Partie libérée</b>
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>		
Titres de participation	59 213 051	59 213 051
<b>Réduction de capital</b>		
- Amen santé	(132 624)	(132 624)
<b>Solde au 30 juin 2022</b>	<b>59 080 427</b>	<b>59 080 427</b>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "**Titres immobilisés**" sont indiqués ci-après :

	<b>Montant total</b>	<b>Partie libérée</b>
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>		
Titres immobilisés	2 148 410	2 148 410
<b>Additions de la période</b>		
- Société TPAP	2 200 000	2 200 000
<b>Cessions de la période</b>		
- Société SGTM	(500 000)	(500 000)
<b>Solde au 30 juin 2022</b>	<b>3 848 410</b>	<b>3 848 410</b>

## NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS (SUITE)

Les titres de participation s'analysent au 30 juin 2022

comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Cout Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	% détenu
<b><u>Entreprises liées</u></b>								
Tunisie LLD	29 832	100,000	1,800	53 698			2003/2010	<b>99,44%</b>
Maghreb Leasing Algerie	1 366 444	18,300	19,615	26 802 700			2006/2009/2019	<b>21,02%</b>
TLG Finance	741 642	21,940	23,488	17 419 543		14 673 294	2015/2017	<b>33,90%</b>
Alios Finance	54 245	26,834	26,834	1 455 597		837 583	2006/2017	<b>4,87%</b>
STIF	40 000	1,000	1,000	40 000			2000/2016	<b>100,00%</b>
<b>Total Entreprises liées</b>				<b>45 771 538</b>	<b>-</b>	<b>15 510 877</b>		
<b><u>Entreprises associées</u></b>								
Tuninvest Sicar	352 645	1,000	1,478	521 084			1994/2001/2002	<b>36,51%</b>
Tunisie Sicar	220	10,000	10,000	2 200			1997	<b>44,00%</b>
Tuninvest International Sicar	125	10,000	10,000	1 250			1998	<b>25,00%</b>
Tuninvest Innovations Sicar	13 636	10,000	10,000	136 360			2002	<b>27,27%</b>
<b>Total Entreprises associées</b>				<b>660 894</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		
<b><u>Autres</u></b>								
Amen Santé	132 624	9,00	9,00	1 193 616		76 648	3/2014/2017/2019/2020	<b>1,40%</b>
S.P.C.S	174 990	10,00	10,61	1 856 500			2009/2016	<b>4,92%</b>
Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100,00	100,00	100			2010	<b>-</b>
Taysir Microfinance	6 609	100,00	100,01	660 938			2013/2014/2016	<b>5,51%</b>
FCPR Tuninvest Croissance	20 876	100,00	100,00	2 087 600	-		2013	<b>11,54%</b>
Ennakl	389 000	1,00	12,85	4 998 650		509 497	2012	<b>1,30%</b>
Assurances COMAR VIE CIV	46 666	39,65	39,65	1 850 491			2016	<b>7,00%</b>
STLV	1	100,00	100,00	100			2019	<b>-</b>
<b>Total Autres</b>				<b>12 647 995</b>	<b>-</b>	<b>586 145</b>		
<b>Total Titres de participation</b>				<b>59 080 427</b>	<b>-</b>	<b>16 097 022</b>		

Les titres immobilisés s'analysent au 30 juin 2022

comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Cout Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	% détenu
* B.T.S	500	10,000	10,000	5 000			1997	-
* Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10,000	10,000	42 910		42 910	2000	0,48%
* Société BYZACENE	1 005	100,000	100,500	100 500		100 500	2006	1,97%
* Société STEP	100 000	10,000	10,000	1 000 000		333 330	2018	10,10%
* Société SGTM	5 000	100,000	100,000	500 000			2018	4,03%
* Société TPAP	220 000	10,00	10,00	2 200 000			2022	1,80%
				<b>3 848 410</b>	<b>-</b>	<b>476 740</b>		

**NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES**

**TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES**

**EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022**

**(Montants exprimés en dinars)**

**8.1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute				Amortissements				Provision /Dépréciation Immo Incorporelle	Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période		
Logiciels	20%et 33,33%	11 190 061	402 675	-	11 592 736	10 070 475	430 821	-	10 501 296	219 252	872 488
Logiciels en cours		86 073	29 679	-	115 752	-	-	-	-	-	115 752
<b>TOTAUX</b>		<b>11 276 134</b>	<b>432 354</b>	<b>-</b>	<b>11 708 488</b>	<b>10 070 475</b>	<b>430 821</b>	<b>-</b>	<b>10 501 296</b>	<b>219 252</b>	<b>987 940</b>

**8.2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute				Amortissements				Provision /Dépréciation Immo Corporelle	Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période		
Terrain		2 197 320	-	-	2 197 320	-	-	-	-		2 197 320
Constructions	5%	7 505 493	-	-	7 505 493	3 452 600	186 095	-	3 638 695		3 866 798
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	30 670	30 670	-	-	30 670		-
Matériel de transport	20%	2 470 528	206 850	96 480	2 580 898	1023 802	173 640	50 878	1 146 564		1434 334
Mobilier de bureau	10%	983 557	15 819	-	999 376	776 253	20 437	-	796 690		202 686
Matériel informatique	33%	2 219 849	455 755	-	2 675 604	1947 308	106 130	-	2 053 438		622 166
Installations générales	10%	3 651 726	23 917	-	3 675 643	2 462 338	102 895	-	2 565 233		1 110 410
<b>TOTAUX</b>		<b>19 059 143</b>	<b>702 341</b>	<b>96 480</b>	<b>19 665 004</b>	<b>9 692 971</b>	<b>589 197</b>	<b>50 878</b>	<b>10 231 290</b>	<b>-</b>	<b>9 433 714</b>

<b>TOTAL VALEURS IMMOBILISEES</b>	<b>30 335 277</b>	<b>1 134 695</b>	<b>96 480</b>	<b>31 373 492</b>	<b>19 763 446</b>	<b>1 020 018</b>	<b>50 878</b>	<b>20 732 586</b>	<b>219 252</b>	<b>10 421 654</b>
-----------------------------------	-------------------	------------------	---------------	-------------------	-------------------	------------------	---------------	-------------------	----------------	-------------------

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.  
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

## NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
- Frais d'émission des emprunts	2 169 159	3 002 402	2 584 963
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes	195 092	139 259	168 754
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	906 263	805 432	1 219 491
- Prêts au personnel	2 188 234	2 188 041	2 277 224
- Échéances à moins d'un an sur prêts au personnel	342 098	272 208	342 098
- Dépôts et cautionnements versés	615 877	495 058	475 244
- Cautionnements Citi Bank	18 714	18 714	18 714
- Cautionnements imputables aux adhérents	(18 714)	(18 714)	(18 714)
- Avances et acomptes au personnel	149 854	82 395	156 922
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés	-	1 657 901	1 083 998
- Compte courant Tunisie LLD	23 842	37 003	4 748
- Compte courant MLA	772	328 038	-
- TLG Finance	77 762	-	77 762
- Adhérents, contrats résiliés	23 173	23 173	23 173
- Autres comptes débiteurs	2 116 156	7 604 345	5 759 126
- Produits à recevoir des tiers	5 399 887	6 563 336	1 352 433
- Effet à recevoir	4 362 902	8 394 900	8 394 900
- Règlement égarés	-	13 476	-
- Produits d'indemnisation à recevoir	195 713	197 201	197 201
- Compte d'attente	646 907	388 253	490 523
- Charges constatées d'avance	523 489	701 981	294 727
<b>Total brut</b>	<b>19 937 180</b>	<b>32 894 402</b>	<b>24 903 287</b>
A déduire			
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(170 760)	(177 317)	(170 759)
- Provisions pour dépréciation des comptes prêts au personnel	(27 076)	(24 378)	(27 076)
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(101 097)	(101 797)	(101 097)
- Provisions pour dépréciation des comptes adhérents	(23 173)	(23 457)	(23 173)
- Provisions pour dépréciation (Produits d'indemnisation à recevoir)	(195 621)	(197 201)	(197 201)
- Provisions pour dépréciation du compte d'attente	(441 973)	(164 078)	(231 218)
- Provisions pour dépréciation de frais de lettre de change	-	(325 876)	-
- Provisions pour dépréciation du compte courant MLA	-	(325 958)	-
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(833 788)	(285 202)	(240 686)
<b>Total net</b>	<b>18 143 692</b>	<b>31 269 138</b>	<b>23 912 077</b>

**NOTE 9 : AUTRES ACTIFS (SUITE)**

**TABLEAU DE MOUVEMENT DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS**  
**Au 30 juin 2022**  
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'émission des emprunts	Durée de l'emprunt	7 852 540	427 873	8 280 413	5 267 577	843 677	6 111 254	2 169 159
<b>TOTAUX</b>		<b>7 852 540</b>	<b>427 873</b>	<b>8 280 413</b>	<b>5 267 577</b>	<b>843 677</b>	<b>6 111 254</b>	<b>2 169 159</b>

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

## NOTE 10 : CONCOURS BANCAIRES

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

	30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
- Banques, découverts	4 753 062	4 532 871	1 447 583
<b><u>Total</u></b>	<b>4 753 062</b>	<b>4 532 871</b>	<b>1 447 583</b>

## NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
<b>Emprunts</b>			
- Banques locales	168 499 716	134 971 837	139 137 513
- Banques étrangères	202 635 388	277 256 044	243 717 573
- Emprunts obligataires	198 749 360	208 524 400	224 904 400
- Crédit à court terme	-	588 170	929 539
- Ligne d'avance	38 100 000	15 100 000	34 200 000
- Certificat de dépôts	1 000 000	-	1 000 000
<b><u>Total emprunts</u></b>	<b>608 984 464</b>	<b>636 440 451</b>	<b>643 889 025</b>
<b>Dettes rattachées</b>			
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 759 097	1 142 799	1 564 434
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	5 973 241	7 364 413	6 908 028
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	5 312 182	4 465 847	14 327 292
- Intérêts constaté d'avance sur certificat de dépôts	-	-	(34 355)
<b><u>Total dettes rattachées</u></b>	<b>13 044 520</b>	<b>12 973 059</b>	<b>22 765 399</b>
<b><u>Total</u></b>	<b>622 028 984</b>	<b>649 413 510</b>	<b>666 654 424</b>

Les mouvements enregistrés sur le poste « Emprunts et dettes rattachées » sont récapitulés dans le tableau suivant

**NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)**

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Fin de période	Éché. + an	Éché. - an
<b>EMPRUNTS BANCAIRES</b>						
AMEN BANK	26 633 333	-	6 733 333	19 900 000	9 766 666	10 133 334
ATB	6 833 333	-	1 000 000	5 833 333	3 833 333	2 000 000
AL BARAKA BANK	5 000 000	-	5 000 000	-	-	-
ABC	-	24 000 000	5 000 000	19 000 000	-	19 000 000
ATTJARI BANK	16 500 019	10 000 000	3 833 330	22 666 689	15 166 697	7 499 992
BIAT	41 857 145	10 000 000	6 960 319	44 896 826	32 722 222	12 174 604
BH	13 118 370	10 000 000	3 176 530	19 941 840	14 088 780	5 853 060
BT	8 946 591	-	1 830 705	7 115 886	3 165 582	3 950 304
CITI BANK	4 500 000	17 100 000	4 500 000	17 100 000	-	17 100 000
STB	7 250 000	-	1 500 000	5 750 000	2 750 000	3 000 000
AMEN BANK FACTO	374 685	-	374 685	-	-	-
BH FACTO	2 512 148	-	679 255	1 832 893	1 019 044	813 849
BTE FACTO	2 811 889	-	749 640	2 062 249	1 088 628	973 621
ATB FACTO	2 800 000	-	400 000	2 400 000	1 600 000	800 000
<b>Total emprunts Banques Locales</b>	<b>139 137 513</b>	<b>71 100 000</b>	<b>41 737 797</b>	<b>168 499 716</b>	<b>85 200 952</b>	<b>83 298 764</b>
BEI	29 689 597	-	2 942 299	26 747 298	24 068 605	2 678 693
BIRD	11 613 372	-	1 400 794	10 212 578	8 552 341	1 660 237
BERD	34 565 143	-	5 760 857	28 804 286	17 282 571	11 521 715
B.A.D 2013	919 921	-	424 577	495 344	-	495 344
SANAD	34 835 868	-	3 512 777	31 323 091	21 239 940	10 083 151
GGF	12 650 794	-	2 108 468	10 542 326	6 325 391	4 216 935
EMP PROPARCO 15000 EUR 2020	36 542 334	-	5 220 333	31 322 001	20 881 333	10 440 668
RESPONSABILITY	3 965 176	-	3 965 176	-	-	-
DEG	11 085 000	-	5 542 500	5 542 500	-	5 542 500
FADES	6 962 431	-	497 317	6 465 114	5 470 482	994 632
SYMBIOTICS	17 654 187	-	3 530 837	14 123 350	7 062 028	7 061 322
BIO-2021	43 233 750	-	6 176 250	37 057 500	24 705 000	12 352 500
<b>Total emprunts Banques Etrangères</b>	<b>243 717 573</b>	<b>-</b>	<b>41 082 185</b>	<b>202 635 388</b>	<b>135 587 691</b>	<b>67 047 697</b>
<b>TOTAL DES CREDITS BANCAIRES</b>	<b>382 855 086</b>	<b>71 100 000</b>	<b>82 819 982</b>	<b>371 135 104</b>	<b>220 788 643</b>	<b>150 346 461</b>
<b>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>						
EMPRUNT OBLIGATAIRE	154 004 200	40 000 000	50 671 640	143 332 560	93 582 160	49 750 400
EMPRUNT OBLIGATAIRE SUB	70 900 200	-	15 483 400	55 416 800	40 098 400	15 318 400
<b>TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>	<b>224 904 400</b>	<b>40 000 000</b>	<b>66 155 040</b>	<b>198 749 360</b>	<b>133 680 560</b>	<b>65 068 800</b>
<b>AUTRES EMPRUNTS</b>						
CERTIFICATS DE DEPÔTS-TF	1 000 000	-	-	1 000 000	-	1 000 000
<b>TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS</b>	<b>1 000 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 000 000</b>	<b>-</b>	<b>1 000 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>608 759 486</b>	<b>111 100 000</b>	<b>148 975 022</b>	<b>570 884 464</b>	<b>354 469 203</b>	<b>216 415 261</b>

## NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
- Avances et acomptes reçus des clients	11 753 248	14 672 258	11 727 580
- Dépôts et cautionnements reçus	8 653 183	6 104 454	7 189 965
<u>Total</u>	<u>20 406 431</u>	<u>20 776 712</u>	<u>18 917 545</u>

## NOTE 13 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
<u>Fournisseurs d'exploitation</u>			
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	502 592	327 003	385 326
- Factures non parvenues	1 328 978	1 111 948	1 291 595
<u>Sous total</u>	<u>1 831 570</u>	<u>1 438 951</u>	<u>1 676 921</u>
<u>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing</u>			
- Factures d'achats	4 451 831	2 754 490	4 335 283
- Effets à payer	78 358 991	84 956 051	71 946 623
- Factures non parvenues (Fournisseurs de biens)	298 544	257 603	559 786
- Retenues de garantie	181 160	181 160	181 160
<u>Sous total</u>	<u>83 290 526</u>	<u>88 149 304</u>	<u>77 022 852</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>85 122 096</u>	<u>89 588 255</u>	<u>78 699 773</u>

## NOTE 14 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

	30-juin 2022	30-juin 2021	30-juin 2021-Proforma	31-déc. 2021
- Personnel, remunerations dues	35 842	47 339	47 339	34 352
- Personnel, provisions pour congés payés	1 359 174	1 474 093	1 474 093	1 329 075
- Personnel, autres charges à payer	742 902	318 914	318 914	1 189 467
- Etat, retenues sur salaires	463 443	360 903	360 903	336 965
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	721 319	800 409	800 409	607 729
- Etat, impôts sur les bénéfices et contribution	2 063 502	1 560 951	1 560 951	-
- Etat, TVA à payer	1 401 847	1 505 119	1 505 119	2 595 210
- Etat, autres impôts et taxes à payer	39 186	167 194	167 194	391 341
- Actionnaires, dividendes à payer	26 440	26 440	26 440	26 440
- Avances sur titres immobilisés	392 115	-	-	392 115
- C.N.S.S	1 292 875	1 264 887	1 264 887	879 506
- Autres comptes créditeurs	3 827 532	5 240 420	9 188 737 (*)	7 964 099
- Compte Courant Stif	33 862	36 634	36 634	36 434
- Diverses charges à payer	556 515	994 632	994 632	364 829
- Produits constatés d'avance	1 777 776	985 945	985 945	1 218 385
- Impôt différé suite à l'opération de fusion	-	184 629	184 629	-
- Compte Adhérents à Régulariser : L/G	986 735	1 411 235	1 411 235	913 735
- Autres provisions pour risques	13 797 152	13 083 061	13 083 061	13 297 152
<b>Total</b>	<b>29 518 217</b>	<b>29 462 805</b>	<b>33 411 122</b>	<b>31 576 834</b>

(\*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (voir note 2-13)

## NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	30-juin 2022	30-juin 2021	30-juin 2021	31-déc. 2021
- Capital social (A)	54 000 000	54 000 000	54 000 000	54 000 000
- Réserve légale (B)	5 400 000	5 400 000	5 400 000	5 400 000
- Réserves spéciales de réinvestissement	6 482 184	4 282 184	4 282 184	4 282 184
- Autres réserves	3 776 843	3 776 843	3 776 843	3 776 843
- Subvention d'investissement (D)	44 185	-	-	-
- Prime d'émission	21 031 862	26 431 862	26 431 862	26 431 862
- Boni de fusion	10 870 951	10 870 951	10 870 951	10 870 951
- Résultats reportés	74 245 861	68 117 524	68 117 524	68 117 524
- Modification comptable	(3 821 145)	-	(3 821 145)	(*) (3 821 145)
<b>Total des capitaux propres avant résultat de la période</b>	<b>175 851 886</b>	<b>172 879 364</b>	<b>169 058 219</b>	<b>169 058 219</b>
Résultat de la période	7 442 908	2 684 897	2 557 725	(*) 8 328 337
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>183 294 794</b>	<b>175 564 261</b>	<b>171 615 944</b>	<b>177 386 556</b>

### Résultat par action:

Résultat de la période (1)	7 442 908	2 684 897	2 557 725	8 328 337
Nombre d'actions (2)	10 800 000	10 800 000	10 800 000	10 800 000
Résultat par action (1) / (2) (C)	0,689	0,249	0,237	0,771

(A) Le capital social s'élève au 30 juin 2022 à la somme de 54.000.000 Dinars divisé en 10.800.000 actions de 5 Dinars chacune.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) Subvention obtenue en vertu du contrat conclue avec SANAD portant sur l'assistance technique dans le cadre de la digitalisation des divers activités de TLF

(\*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (voir note 2-13)

**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**

Arrêté au 30 juin 2022

(exprimé en dinars)

	Capital social	- Prime d'émission	Réserve légale	Bonif de fusion	- Réserves spéciales de réinvestissement	Autres réserves	Subvention d'investissement	Résultats reportés	Modifications comptables	Résultat de l'exercice	Total
<b>Solde au 31 Décembre 2020</b>	54 000 000	27 436 462	4 743 880	10 870 951	12 107 184	3 776 843		57 388 506	-	6 443 537	176 767 363
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30/04/2021			656 120					5 787 417		(6 443 537)	-
Réintégration prime d'émission		(1 004 600)						1 004 600			-
Dividendes versés sur le bénéfice								(3 887 999)			(3 887 999)
Réserve spéciale de réinvestissement approuvée devenue libre					(7 825 000)			7 825 000			-
Modifications comptables					-				(3 821 145)		(3 821 145)
Résultat au 31 décembre 2021										8 328 337	8 328 337
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	54 000 000	26 431 862	5 400 000	10 870 951	4 282 184	3 776 843		68 117 524	(3 821 145)	8 328 337	177 386 556
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30/04/2022					-			8 328 337		(8 328 337)	-
Réintégration prime d'émission		(5 400 000)						5 400 000			-
Dividendes versés sur le bénéfice								(5 400 000)			(5 400 000)
Réserve spéciale de réinvestissement approuvée devenue libre					2 200 000			(2 200 000)			-
Subvention d'investissement obtenue							49 020				49 020
Quote-part de la subvention virée au compte de résultat							(4 835)				(4 835)
Résultat au 30 juin 2022										7 442 908	7 442 908
<b>Solde au 30 juin 2022</b>	54 000 000	21 031 862	5 400 000	10 870 951	6 482 184	3 776 843	44 185	74 245 861	(3 821 145)	7 442 908	179 473 649

## NOTE 16 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
Intérêts conventionnels	45 896 172	48 283 397	95 852 859
Intérêts intercalaires	24 626	109 962	228 420
Intérêts de retard	1 742 008	2 029 006	3 720 460
<b><u>Total intérêts de crédits bail</u></b>	<b>47 662 806</b>	<b>50 422 365</b>	<b>99 801 739</b>
- Produits réservés de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers	(1 026 183)	(4 254 001)	(4 781 595)
. Intérêts de retard	(1 026 082)	(1 852 640)	(1 650 777)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	1 039 400	989 831	2 174 282
. Intérêts de retard antérieurs	516 231	862 071	153 972
<b><u>Variation des produits réservés</u></b>	<b>(496 634)</b>	<b>(4 254 739)</b>	<b>(4 104 118)</b>
<b><u>Total des revenus de leasing</u></b>	<b>47 166 172</b>	<b>46 167 626</b>	<b>95 697 621</b>

## NOTE 17 - REVENUS DU FACTORING

L'analyse des revenus de factoring au titre de la période, se présente ainsi :

	30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
Commissions de factoring	2 365 258	2 224 416	4 555 818
Intérêts de financement	5 587 677	5 064 236	10 297 351
Autres commissions de factoring	117 505	134 232	273 823
<b>Total</b>	<b>8 070 440</b>	<b>7 422 884</b>	<b>15 126 992</b>

## NOTE 18 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation se présente ainsi :

	30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	410 343	245 927	508 748
- Commissions d'assurance	535 063	462 678	1 018 990
- Autres produits d'exploitation	659 650	635 889	1 378 462
<b><u>Total des autres produits d'exploitation</u></b>	<b>1 605 056</b>	<b>1 344 494</b>	<b>2 906 200</b>

## NOTE 19 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	30-juin 2022	30-juin 2021	30-juin 2021-Proforma	31-déc. 2021
- Intérêts des emprunts obligataires	10 615 202	10 654 194	10 654 194	21 026 314
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	7 329 155	7 915 552	7 915 552	15 015 293
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	10 153 704	12 591 831	12 591 831	24 513 584
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de Remboursement des emprunts	843 677	750 236	750 236	1 515 474
<b>Total des charges financières des emprunts</b>	<b>28 941 738</b>	<b>31 911 813</b>	<b>31 911 813</b>	<b>62 070 665</b>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	74 022	56 119	56 119	187 317
- Intérêts sur opérations de financement (charges)	34 355	-	-	23 156
- Pénalités fiscales et sociales	-	65	65	66
- Pertes de change	5 602	9 829	9 829	38 695
- Gains de change	(1 628)	(3 085)	(3 085)	(3 147)
- Autres charges financières	2 240	18	127 190 (*)	219 037
<b>Total des autres charges financières</b>	<b>114 591</b>	<b>62 946</b>	<b>190 118</b>	<b>465 124</b>
<b>Total général</b>	<b>29 056 329</b>	<b>31 974 759</b>	<b>32 101 931</b>	<b>62 535 789</b>

(\*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (voir note 2-13)

## NOTE 20 : COMMISSIONS ENCOURUES

Les commissions encourues se détaillent comme suit :

	30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
Commissions servies export	3 052	2 604	6 406
Commissions servies domestique	-	31 637	68 486
Commissions servies apporteurs	8 046	9 729	20 079
<b>Total</b>	<b>11 098</b>	<b>43 970</b>	<b>94 971</b>

## NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
- Produits des participations	4 403 773	5 693 461	5 382 777
- Produits des titres Immobilisés	65 800	1 200	2 183
- Revenus des autres créances immobilisées	1 995 727	1 616 991	2 337 622
- Revenus des valeurs mobilières de placement	5 236	187 027	444 921
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières	-	167 193	167 193
- Retenues à la source libératoires	-	(323 504)	(469 362)
<b>Total</b>	<b>6 470 536</b>	<b>7 342 368</b>	<b>7 865 334</b>

## NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
- Salaires et complément de Salaires	7 242 294	7 099 237	13 040 470
- Bonus	500 000	-	925 000
- Indemnités représentatives de frais	204 362	202 401	386 778
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	1 543 882	1 442 778	2 838 731
- Autres charges sociales	326 057	563 813	597 322
<b><u>Total</u></b>	<b>9 816 595</b>	<b>9 308 229</b>	<b>17 788 301</b>

## NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
- Achat de matières et fournitures	71 964	49 192	117 720
<b><u>Total des achats</u></b>	<b>71 964</b>	<b>49 192</b>	<b>117 720</b>
- Locations	110 884	107 044	216 793
- Charges locatives et de copropriété	99 504	104 343	192 827
- Entretien et réparations	265 449	295 596	566 202
- Primes d'assurances	93 348	78 281	155 767
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	226 735	317 884	739 017
<b><u>Total des services extérieurs</u></b>	<b>795 920</b>	<b>903 148</b>	<b>1 870 606</b>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	978 541	1 053 265	2 187 456
- Publicités, publications, relations publiques	143 626	134 137	326 733
- Déplacements, missions et réceptions	351 117	231 356	521 127
- Frais postaux et de télécommunications	171 347	179 290	336 433
- Services bancaires et assimilés	332 783	310 915	528 484
- Transfert de charges (frais bancaires)	(12 351)	(14 562)	(28 742)
- Transfert de charges (frais de justice)	(891)	(777)	(3 018)
<b><u>Total des autres services extérieurs</u></b>	<b>1 964 172</b>	<b>1 893 624</b>	<b>3 868 473</b>
- Rémunération du président du conseil d'administration	150 000	50 000	202 335
- Jetons de présence	38 880	38 880	77 760
- Autres charges d'exploitation	17 841	55 263	93 242
<b><u>Total des charges diverses</u></b>	<b>206 721</b>	<b>144 143</b>	<b>373 337</b>
- Impôts et taxes sur rémunérations	212 237	209 745	402 097
- T.C.L	131 821	137 514	274 237
- Droits d'enregistrement et de timbres	31 497	11 650	60 147
- Dons Soutien Comité National	-	-	1 317 000
<b><u>Total des impôts et taxes</u></b>	<b>375 555</b>	<b>358 909</b>	<b>2 053 481</b>
<b><u>Total général</u></b>	<b>3 414 332</b>	<b>3 349 016</b>	<b>8 283 617</b>

## NOTE 24 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR RISQUES CLIENTS ET RESULTAT

### DES CREANCES RADIEES

	30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances (Leasing)	13 334 123	14 925 807	22 692 775
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Factoring)	402 603	804 956	916 629
- Dotations aux provisions collectives (Leasing)	225 000	250 000	391 000
- Dotations aux provisions collectives (Factoring)	112 500	122 723	-
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Leasing)	(7 000 051)	(7 187 815)	(9 842 063)
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Factoring)	(210 173)	(444 473)	(572 909)
- Créances abandonnées (Leasing)	191 492	441	1 452
- Pertes suite à la radiation de créances	-	-	3 649 000
- Reprises des agios réservés sur créances radiées (Leasing)	-	-	(338 470)
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances (Leasing)	-	-	(2 696 193)
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances (Factoring)	-	-	(614 337)
- Encaissement sur créances radiées	(28 000)	-	-
<b><u>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</u></b>	<b>7 027 494</b>	<b>8 471 639</b>	<b>13 586 884</b>

## NOTE 25 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES VALEURS IMMOBILISEES

Les dotations aux amortissements des valeurs immobilisées de la période se détaillent ainsi :

	30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	430 821	548 913	1 101 088
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	589 197	601 679	1 241 009
<b><u>Total</u></b>	<b>1 020 018</b>	<b>1 150 592</b>	<b>2 342 097</b>

## NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES

Les dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres se détaillent ainsi :

	30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	327 424	1 803 025	2 222 616
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	25 078	11 268	655
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres immobilisés	333 330	333 330	-
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	(7 630)	(4 635)	(10 044)
- Pertes nettes sur cession des titres de participation	132 624	-	-
<b><u>Total</u></b>	<b>810 826</b>	<b>2 142 988</b>	<b>2 213 227</b>

## NOTE 27 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations aux comptes d'amortissements, de résorptions et de provisions pour risques divers de la période se détaillent ainsi :

	30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	810 755	1 580	212 162
- Dotations aux provisions pour risques et charges	500 000	1 754 000	1 968 091
- Apurement des comptes d'actifs	-	-	806 142
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(8 478)	(6 898)	(851 534)
- Reprises de provisions pour risques et charges	-	(357 356)	(357 356)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles	(195 236)	-	414 488
<b><u>Total</u></b>	<b>1 107 041</b>	<b>1 391 326</b>	<b>2 191 993</b>

## NOTE 28 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	198	9 349	45 473
- Quote-part de la subvention virée au compte de résultat	4 835	-	-
- Produits sur assistance technique MLA	153 453	178 236	318 012
- Autres produits	46 780	3	6 639
<b><u>Total</u></b>	<b>205 266</b>	<b>187 588</b>	<b>370 124</b>

## NOTE 29 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
- Redressement de la part de la CNSS	-	357 356	357 356
- Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	-	29 237	29 866
<b><u>Total</u></b>	<b>-</b>	<b>386 593</b>	<b>387 222</b>

## NOTE 30 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
<b>Bénéfice comptable</b>	<b>11 253 737</b>	<b>4 245 848</b>	<b>12 542 170</b>
<u>A réintégrer</u>			
- Dotations aux Provisions comptables	16 070 813	20 006 689	28 403 928
- Plus Value de fusion	-	527 408	527 408
- Diverses charges non déductibles	180 047	408 649	1 330 160
- Retenues à la source libératoires	-	323 504	469 362
- Provisions fiscales constituées en 2018/2017 pour affaires douteuses	-	-	10 033 160
<u>A déduire</u>			
- Reprises sur provisions comptables	202 134	364 254	1 208 890
- Dividendes	2 558 312	3 170 628	2 958 149
- Revenu de capitaux mobiliers ayant subi une retenue libératoire	-	1 597 889	2 297 714
- Reprises sur Provisions fiscales constituées en 2018/2017 pour affaires douteuses	-	-	10 033 160
<b>Bénéfice fiscal avant provisions</b>	<b>24 744 151</b>	<b>20 379 327</b>	<b>36 808 275</b>
Provisions pour créances douteuses	13 850 337	16 103 486	23 030 774
Provisions pour dépréciation de titres cotés	308 177	168 074	2 600
<b>Bénéfice fiscal</b>	<b>10 585 637</b>	<b>4 107 767</b>	<b>13 774 901</b>
A déduire le montant réinvestis au titre des souscriptions d'actions non soumises au minimum d'impôt	-	-	2 200 000
<b>Base imposable</b>	<b>10 585 637</b>	<b>4 107 767</b>	<b>11 574 901</b>
<b>Impôt sur les sociétés</b>	<b>3 704 973</b>	<b>1 437 718</b>	<b>4 051 215</b>
- Report d'impôt début de période	(1 083 999)	-	-
- Acomptes provisionnels payés	-	(1 554 911)	(4 664 732)
- Retenues à la source	(557 473)	(102 990)	(470 482)
<b>Impôt à payer (report)</b>	<b>2 063 502</b>	<b>(220 183)</b>	<b>(1 083 999)</b>
<b>Contribution sociale de solidarité des sociétés</b>	<b>105 856</b>	<b>123 233</b>	<b>347 247</b>

## NOTE 31 - ENCAISSEMENT REÇUS DES CLIENTS

		30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
- Impayés sur créances de leasing en début de période	4.4	71 104 339	63 073 705	63 073 705
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	4.4	(73 838 110)	(70 631 359)	(71 104 339)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	12	(11 727 580)	(10 756 161)	(10 756 161)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	12	11 753 248	14 672 258	11 727 580
- Plus ou moins values sur relocation	4.0	(266 594)	(1 594 085)	(1 436 264)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	12	(7 189 965)	(6 569 737)	(6 569 737)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	12	8 653 183	6 104 454	7 189 965
- Intérêts constatés d'avance en début de période	4&14	(4 005 279)	(4 184 214)	(4 184 214)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	4&14	3 836 792	4 116 136	4 005 279
- TVA collectée		33 122 906	41 805 199	84 183 205
- Loyers encaissés	4.0&16	226 836 428	229 908 902	460 067 715
- Intérêts de retard	16	1 742 008	2 029 006	3 720 460
- Créances virées en Pertes	24	(191 492)	(441)	(3 650 452)
- Remboursement des valeurs résiduelles	4.0	65 466	1 093 615	1 963 290
- Remboursements anticipés	4.0	13 270 874	11 869 841	22 732 647
- Produits sur Cessions anticipées	18	410 343	245 927	508 748
<u>Encaissements reçus des clients</u>		<u>273 576 567</u>	<u>281 183 046</u>	<u>561 471 427</u>

## NOTE 31 (SUITE) - ENCAISSEMENT REÇUS DES ACHETEURS FACTORES

		30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
- Encours de Financement des adhérents en début de période	5&9	87 934 797	89 880 312	89 880 312
- Encours de Financement des adhérents en fin de période	5&9	(107 931 550)	(96 582 357)	(87 934 797)
- Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	9&14	(932 449)	(1 487 949)	(1 487 949)
- Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	9&14	1 005 449	1 429 949	932 449
- Financement des adhérents (TND + €)		154 631 943	156 016 147	320 401 495
- Produits à recevoir en début de période	9	3 849	7 135	7 135
- Produits à recevoir en fin de période	9	(1 553)	(4 058)	(3 849)
- Produits perçus d'avance en début de période	14	(1 216 399)	(946 063)	(946 063)
- Produits perçus d'avance en fin de période	14	1 776 589	982 976	1 216 399
- Revenus du factoring	17	8 070 440	7 422 884	15 126 992
- Récupération frais bancaires	23	12 351	14 562	28 742
- Récupération frais de justice	23	891	777	3 018
- TVA collectée Factoring		379 483	441 520	899 503
<u>Encaissements reçus des acheteurs</u>		<u>143 733 841</u>	<u>157 175 835</u>	<u>338 123 387</u>

## NOTE 32 - DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

		30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	13	77 022 852	83 527 658	83 527 658
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	13	(83 290 526)	(88 149 304)	(77 022 852)
- Fournisseurs, avances en début de période	9	(1 219 491)	(335 297)	(335 297)
- Fournisseurs, avances en fin de période	9	906 263	805 432	1 219 491
- Investissements pour financement de contrats de leasing	4.0	170 453 368	171 369 814	325 550 237
- TVA sur Investissements		22 544 298	27 955 991	53 040 237
<u>Décaissements pour financement de contrats de leasing</u>		<b>186 416 764</b>	<b>195 174 294</b>	<b>385 979 474</b>

## NOTE 33 - FLUX LIES AUX FINANCEMENTS

	Début de période	Au 30 juin 2022		Fin de période
		Utilisations	Remboursements	
Crédit à court terme BTE	929 539	-	929 539	-
Ligne d'avance CITI BANK	20 700 000	18 100 000	20 700 000	18 100 000
Ligne d'avance BTE	5 000 000	-	-	5 000 000
Ligne d'avance UIB	8 500 000	6 500 000	-	15 000 000
	<b>11</b>	<b>35 129 539</b>	<b>21 629 539</b>	<b>38 100 000</b>

## NOTE 34 - SOMMES VERSES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

		30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en début de période	9	(168 754)	(272 136)	(272 136)
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en fin de période	9	195 092	139 259	168 754
- Avances et acomptes au personnel en début de période	9	(156 922)	(103 508)	(103 508)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	9	149 854	82 395	156 922
- Charges constatées d'avance en début de période	9	(294 727)	(184 492)	(184 492)
- Charges constatées d'avance en fin de période	9	523 489	701 981	294 727
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	13	1 676 921	1 840 758	1 840 758
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	13	(1 831 570)	(1 438 951)	(1 676 921)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	14	34 352	34 878	34 878
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	14	(35 842)	(47 339)	(34 352)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	14	1 329 075	1 132 911	1 132 911
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	14	(1 359 174)	(1 474 093)	(1 329 075)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	14	1 189 467	1 118 856	1 118 856
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	14	(742 902)	(318 914)	(1 189 467)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	14	336 965	288 800	288 800
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	14	(463 443)	(360 903)	(336 965)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	14	607 729	798 442	798 442
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	14	(721 319)	(800 409)	(607 729)
- C.N.S.S en début de période	14	879 506	81 750	81 750
- C.N.S.S en fin de période	14	(1 292 875)	(1 264 887)	(879 506)
- Diverses Charges à payer en début de période	14	364 829	157 784	157 784
- Diverses Charges à payer en fin de période	14	(556 515)	(994 632)	(364 829)
- Compte courant STIF en début de période	14	(36 434)	(39 066)	(39 066)
- Compte courant STIF en fin de période	14	33 862	36 634	36 434
- Prêts au personnel en début de Période	9	(2 619 322)	(2 385 592)	(2 385 592)
- Prêts au personnel en fin de période	9	2 530 332	2 460 249	2 619 322
- Dépôts et cautionnements versés en début de période	9	(493 958)	(758 088)	(758 088)
- Dépôts et cautionnements versés en fin de période	9	634 591	513 772	493 958
- TVA, payées sur biens et services		607 069	735 518	1 317 526
- Charges de personnel	22	9 816 595	9 308 229	17 788 301
- Autres charges d'exploitation	20&23	3 425 430	3 392 986	8 378 588
- Impôts et taxes fournisseurs	23	(375 555)	(358 909)	(736 481)
<b>Sommes versés aux fournisseurs et au personnel</b>		<b>13 185 846</b>	<b>12 023 283</b>	<b>25 810 504</b>

## NOTE 35 - INTERETS PAYES

		30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
- Frais d'émission d'emprunt en début de période	9	(2 584 963)	(3 404 786)	(3 404 786)
- Frais d'émission d'emprunt en fin de période	9	2 169 159	3 002 402	2 584 963
- Intérêts constaté d'avance sur certificat de dépôts début de période	11	(34 355)	-	-
- Intérêts constaté d'avance sur certificat de dépôts en fin de période	11	-	-	34 355
- Intérêts courus sur emprunts obligataires début de période	11	14 327 292	12 686 422	12 686 422
- Intérêts courus sur emprunts obligataires fin de période	11	(5 312 182)	(4 465 847)	(14 327 292)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	11	1 564 434	1 965 700	1 965 700
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	11	(1 759 097)	(1 142 799)	(1 564 434)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	11	6 908 028	6 704 999	6 704 999
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	11	(5 973 241)	(7 364 413)	(6 908 028)
- Charges financières	19	29 056 329	31 974 759	62 535 789
		<b>38 361 404</b>	<b>39 956 437</b>	<b>60 307 688</b>

Intérêts payés

## NOTE 36 - IMPOTS ET TAXES PAYES

		30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	9&14	(1 083 998)	1 779 453	1 779 453
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	9&14	(2 063 502)	96 950	1 083 998
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	14	391 341	38 798	38 798
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	14	(39 186)	(167 194)	(391 341)
- TVA à payer en début de période	14	2 595 210	2 531 818	2 531 818
- TVA à payer en fin de période	14	(1 401 847)	(1 505 119)	(2 595 210)
- TVA payées		10 367 916	13 576 990	30 763 545
- Impôts et taxes fournisseurs	23	375 555	358 909	736 481
- Impôts sur les bénéfices	30	3 810 829	1 560 951	4 398 462
		<b>12 952 318</b>	<b>18 271 556</b>	<b>38 346 004</b>

Impôts et taxes payés

## NOTE 37 - AUTRES FLUX DE TRESORERIE

		30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
- Produits à recevoir des tiers en début de période	9	1 348 584	1 761 374	1 761 374
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	9	(5 398 334)	(6 559 278)	(1 348 584)
- Autres comptes débiteurs en début de période	9	5 759 126	7 623 162	7 623 162
- Autres comptes débiteurs en fin de période	9	(2 116 156)	(7 604 345)	(5 759 126)
- Compte courant TLG FINANCE en début de période	9	77 762	-	-
- Compte courant TLG FINANCE en fin de période	9	(77 762)	-	(77 762)
- Compte courant Tunisie LLD en début de période	9	4 748	63 591	63 591
- Compte courant Tunisie LLD en fin de période	9	(23 842)	(37 003)	(4 748)
- Compte courant MLA en début de période	9	-	328 038	328 038
- Compte courant MLA en fin de période	9	(772)	(328 038)	-
- Compte Adhérents, contrats résiliés en début de période	9	23 456	23 456	23 456
- Compte Adhérents, contrats résiliés en fin de période	9	(23 456)	(23 456)	(23 456)
- Comptes d'attente en début de période	9	490 523	612 355	612 355
- Comptes d'attente en fin de période	9	(646 907)	(401 729)	(490 523)
- Placements en titres en début de période	6	63 160 259	43 438 043	43 438 043
- Placements en titres en fin de période	6	(44 696 309)	(658 457)	(63 160 259)
- Autres comptes créditeurs en début de période	14	(4 142 953)	(5 519 491)	(5 519 491)
- Décaissement frais et taxes sur l'opération de portage des actions MLA	14	(3 821 146)	-	-
- Autres comptes créditeurs en fin de période	14	3 827 532	5 240 420	4 142 953
- Effet à recevoir en début de période	9	8 394 900	10 192 150	10 192 150
- Effet à recevoir en fin de période	9	(4 362 902)	(8 394 900)	(8 394 900)
- Subvention d'investissement en début de période	15	-	-	-
- Subvention d'investissement en fin de période	15	44 185	-	-
- Produits des placements	21	6 470 536	7 342 368	7 865 334
- Autres produits d'exploitation	18	1 194 713	1 098 567	2 397 452
- Autres gains ordinaires	28	205 068	178 239	324 651
- Autres pertes ordinaires	29	-	(386 593)	(1 193 364)
<u>Autres flux de trésorerie</u>		<b>25 690 853</b>	<b>47 988 473</b>	<b>(7 199 654)</b>

## NOTE 38 - DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

		30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
- Investissements en Immobilisations incorporelles	8	432 354	49 732	90 493
- Investissements en Immobilisations corporelles	8	702 341	800 343	1 200 262
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<b>1 134 695</b>	<b>850 075</b>	<b>1 290 755</b>

**NOTE 39 - ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

		30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
- Cessions d'immobilisations corporelles	8	45 602	62 111	85 274
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	28	198	9 349	45 473
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<b>45 800</b>	<b>71 460</b>	<b>130 747</b>

**NOTE 40 - DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

		30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
- Titres de participation libérés au cours de la période	7.0	-	-	-
- Titres immobilisés libérés au cours de la période	7.0	2 200 000	-	-
- Avances sur acquisitions de titres en début de période	7	(13 875 465)	(13 875 465)	(13 875 465)
- Avances sur acquisitions de titres en fin de période	7	13 875 465	13 875 465	13 875 465
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		<b>2 200 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

**NOTE 41 - ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

		30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
- Titres de participations cédés au cours de la période	7.0	-	912 400	912 400
- Titres immobilisés cédés au cours de la période	7.0	500 000	-	-
- Avances sur titres immobilisés en début de période	14	(392 115)	-	-
- Avances sur titres immobilisés en fin de période	14	392 115	-	392 115
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>		<b>500 000</b>	<b>912 400</b>	<b>1 304 515</b>

## NOTE 42 - DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

		30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
- Dividendes et tantièmes		5 400 000	3 887 999	3 887 999
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	14	26 440	26 440	26 440
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	14	(26 440)	(26 440)	(26 440)
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u>5 400 000</u>	<u>3 887 999</u>	<u>3 887 999</u>

## NOTE 43 - LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE LA PERIODE

		30-juin 2022	30-juin 2021	31-déc. 2021
- Banques	3	6 955 728	8 381 879	9 367 688
- Caisses	3	172 608	108 691	95 639
- Banques, découverts	10	(4 753 062)	(4 578 480)	(1 447 583)
<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>		<u>2 375 274</u>	<u>3 912 090</u>	<u>8 015 744</u>

## **NOTE 44 – LES CONTROLES FISCAUX EN COURS**

1 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en août 2010 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 804 KDT, dont 246 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification en septembre 2010, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en février 2012.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en juillet 2013 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 737 KDT, dont 186 KDT de pénalités.

Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Un jugement préparatoire a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en février 2015, demandant à l'administration de recalculer le montant de la taxation, en éliminant certains chefs de redressement, ce qui a eu pour effet de ramener le montant des impôts à 77 KDT, dont 17 KDT de pénalités, parallèlement l'administration a formulé ses réserves quant audit jugement.

Le jugement définitif a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en juin 2015, portant ajustement des montants réclamés par l'administration fiscale à 77 KDT.

Ce jugement a été confirmé en appel contre lequel l'administration fiscale a introduit un pourvoi en cassation courant 2018. Le jugement définitif de la Cour de cassation n'est pas encore prononcé.

2 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en septembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 438 KDT, dont 575 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'administration n'a retenu que certains arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juillet 2015. En juin 2017, la société a conclu un arrangement partiel avec l'administration fiscale aboutissant au paiement d'un montant de 294 KDT, dont 211 KDT de pénalités.

Cet arrangement ne couvre pas les chefs de redressement relatifs aux avantages fiscaux se rapportant au réinvestissement des bénéfices effectué en 2009 ainsi qu'au non-ajustement du report d'impôt de départ au titre de 2008 suite au précédent contrôle fiscal.

Un arrêté de taxation d'office portant sur les éléments sus mentionnés a été notifié à la société en décembre 2018 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 476 KDT. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Le tribunal de première instance de Tunis a émis son jugement dans l'affaire en date du 17 février 2021 et a annulé l'arrêté de taxation d'office.

A ce jour, l'administration fiscale n'a pas interjeté appel contre ce jugement rendu par le tribunal de première instance de Tunis.

La société a constitué les provisions requises permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ces redressements

#### **NOTE 45 : ÉNGAGEMENTS HORS BILAN**

La rubrique engagements sur autres titres présente au 30-06-2022 un solde de 35 252 KDT correspond aux :

- Engagements pour l'acquisition de titres TLG Finance pour un montant de 10 463 KDT.

La réalisation de cette opération reste conditionnée à l'obtention d'une autorisation auprès de la BCT.

- Engagements pour l'acquisition de titres MLA pour un montant 24 789 KDT. La réalisation de cette opération reste conditionnée à l'obtention d'une autorisation auprès de la BCT

#### **NOTE 46 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 30 Août 2022. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

#### **NOTE 47 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES**

##### **A- TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES**

##### **Tunisie LLD**

##### **Engagement Leasing**

Au cours du premier semestre 2022, TLF a mis en force 19 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,44 % du capital, pour une valeur totale de 3177 KDT.

La marge brute réalisée au 30 Juin 2022 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 291 KDT.

Au Cours du premier semestre 2022, l'encours financier s'élève à 8 353 KDT.

##### **Location de voitures**

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec TLF un contrat de location de voitures.

Les charges supportées durant le premier semestre 2022 s'élèvent à 65 KDT.

##### **Maghreb Leasing Algérie (MLA)**

##### **Compte courant**

TLF a conclu avec MLA, le 29 Août 2019, un contrat d'assistance technique en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2019 sont arrêtés à un montant de 151 360 €.

Un premier avenant a été signé le 1<sup>er</sup> janvier 2021, en vertu duquel les honoraires de TLF sont ramenés à 107 580 € à partir de l'exercice 2020.

Les honoraires facturés par TLF au titre de l'année 2021 s'élèvent à 296 KDT non encore encaissés au 30 juin 2022.

Ainsi le solde des produits à recevoir auprès MLA au titre de premier semestre 2022 relative à

l'assistance technique s'élève à 153 KDT.

## **AMEN BANK**

Au 30 Juin 2022, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et TLF se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de TLF ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 2 647 KDT débiteur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de TLF totalise un montant de 19 900 KDT. Les charges financières supportées au titre des emprunts contractés auprès AB s'élèvent 768 KDT.

## **PGI HOLDING**

### **Convention de participation aux frais du siège**

La TLF a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la TLF dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes qui a été élevé en 2016 à 160 KDT hors taxes à l'occasion de l'établissement d'un avenant à ladite convention.

Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing & Factoring au titre de premier semestre 2022 s'élève à 80 KDT (HT).

## **AMEN BANK- Maghreb Leasing Algérie**

Tunisie Leasing & Factoring et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de TLF, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de TLF de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Le nombre des actions en portage a été porté à 394.810 actions suite à l'attribution par MLA d'actions gratuites, puis à 590.957 actions suite à la conversion des dividendes de 2018 et 2019 en capital, ce qui a eu pour effet de porter les sommes avancées au titre du contrat de portage à 13.875.465 DT.

Ainsi, Tunisie Leasing & Factoring a procédé au remboursement intégral des échéances de l'encours du portage. Néanmoins, suite au changement du cadre légal Algérien, il est devenu impossible pour les parties, d'exécuter les obligations issues de ladite convention

TLF et AMEN BANK se sont rapprochées et convenues ce qui suit :

- La renonciation par Tunisie Leasing et Factoring au rachat des 590.957 actions MLA, objet de la convention de portage ;
- TLF se substitue à l'Amen Bank pour le rachat de 590.957 actions de la SFI et FMO ;
- Le paiement par Amen Bank à Tunisie Leasing et Factoring l'équivalent de la somme qui sera décaissée par cette dernière pour l'acquisition de 590.957 actions auprès de SFI et FMO.
- TLF prendra en charge tous les frais, droits, taxes ou autres liés à l'opération de portage et supportés par AMEN BANK.

Ainsi, Amen Bank a facturé à TLF le montant des frais et taxes liés à l'opération de portage et qui s'élève à 4.364.783 dinars dont 971.400 dinars d'intérêts.

Parallèlement, TLF a facturé des intérêts d'un montant de 344.987 dinars au titre du retard des transferts de dividendes lui revenant.

Les dividendes à recevoir par TLF en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de l'exercice 2020 se sont élevés à 1 091 KDT.

Les dividendes à recevoir par TLF en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de premier semestre 2022 se sont élevés à 798 KDT.

#### **Sté TLG Finance**

TLF a accordé, au cours de l'année 2021, à sa filiale Sé TLG Finance, dans laquelle elle détient 33,90%, une avance en compte courant de 77 KDT.

#### **Société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF)**

La société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF) a accordé à Tunisie Leasing & Factoring, en 2017 une avance en compte courant de 1 130 KDT rémunérée au taux de 8% en vertu d'une convention de compte courant. Le compte courant de STIF est créateur de 34 KDT au 30 juin 2022.

#### **POULINA HOLDING**

Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing & Factoring tenu le 25 août 2020 a autorisé la société à céder, par anticipation, ses participations dans les sociétés du Groupe Poulina pour un montant global de 8 381 KDT payable sur les exercices 2022, 2023 et 2024.

Au 30 Juin 2022, le montant des effets à recevoir s'élève à 4 353 KDT.

## **RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2022**

**Messieurs les actionnaires de la société Tunisie Leasing & Factoring**

### ***Introduction :***

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société Tunisie Leasing & Factoring couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2022 et faisant apparaître à cette date un total bilan de 989 226 KDT et un bénéfice net de 7 443 KDT.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la société Tunisie Leasing & Factoring, comprenant le bilan au 30 juin 2022, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

### ***Etendue de l'examen :***

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

### ***Conclusion :***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations financières intermédiaires ci-jointes ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société Tunisie Leasing & Factoring au 30 juin 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

***Paragraphe d'observation :***

**Modifications comptables**

Nous attirons votre attention sur la note 2.13 « Modifications comptables » qui indique qu'Amen Bank a facturé le montant des frais et taxes qu'elle a supporté durant les années antérieures au titre de l'opération de portage des actions MLA, et qui s'élève à 4.364.783 dinars dont 971.400 dinars d'intérêts.

Parallèlement, TLF a facturé le montant des intérêts de retard sur le transfert des dividendes pour un montant de 344.987 dinars.

Conformément aux dispositions de la norme comptable 11 relative aux modifications comptables, le montant des frais et taxes facturés a été traité en tant que correction d'erreur, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2021 pour un montant de 3.821.146 dinars. Son effet sur l'exercice 2021 s'est traduit par la constatation d'une charge financière de 198.650 dinars.

Par ailleurs et en application du paragraphe 17 de ladite norme, ce traitement a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de la période close le 30 juin 2021 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de comparabilité. Ce retraitement a eu pour effet la présentation d'une modification comptable en diminution des capitaux propres dudit exercice de 3.821.146 dinars, une augmentation des charges financières de 127.172 dinars.

***Autre point :***

**Révélation de faits délictueux**

Au cours de l'accomplissement de notre mission, nous avons pris connaissance de l'infraction commise, par le chargé clientèle de l'agence de Sidi Bouzid et consistant en l'encaissement de sommes en espèces de la part des clients de la société, pour son propre compte, contre la délivrance de faux reçus de paiement ainsi que la remise de mains levées aux clients sans l'existence de contrats de cession.

La société a déposé, en date du 16 Mai 2022, une plainte à ce sujet auprès du procureur de la république de Tunis. De notre côté et en application de l'article 270 du code des sociétés commerciales et du paragraphe 36 de la norme 10 de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, nous avons révélé ce fait délictueux au procureur de la république du tribunal de première instance de Tunis, par lettre en date du 30 Juin 2022.

L'incidence de ladite infraction a été estimée par TLF à 219 KDT.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces points.

Tunis, le 30 Août 2022

**Les commissaires aux comptes**

**FINOR**

**Cabinet MS Louzir**

**MUSTAPHA MEDHIOUB**

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited  
**MOHAMED LOUZIR**